

Conseil fédéral: Feu vert aux banques pour un transfert illégal de données aux USA !

L'épreuve de force dans le conflit fiscal avec les USA ne connaît aucun répit. Le Conseil fédéral recule à chaque étape et menace maintenant, sous le poids de la pression américaine, de céder complètement. Ainsi, il vient de donner carte blanche aux onze banques suisses qui sont en litige avec les autorités fiscales américaines pour protéger leurs propres intérêts, au détriment de l'ensemble du secteur financier.

Le Conseil fédéral vient en effet d'autoriser ces onze banques à divulguer aux autorités américaines les noms de leurs conseillers et anciens conseillers clients en charge du US-Offshore-Private-Banking. Cette divulgation comprendrait également la correspondance de ces personnes avec des «tiers» comme, par exemple, les avocats, les fiduciaires et les gérants indépendants. Chaque banque peut décider elle-même des données qu'elle désire remettre aux autorités américaines. Seule la transmission de l'identité des clients ou des ayants-droit économiques reste interdite, ceux-ci étant encore protégés par le secret bancaire.

Le Conseil fédéral oublie, ce faisant, que le gérant de fortune indépendant n'est pas un «collaborateur externe» de la Banque mais qu'il est contractuellement désigné par le client pour représenter ses intérêts vis-à-vis de la banque. Son identité jouit donc de la même protection que celle du client mandant. La transmission de la correspondance entre une banque et un gérant de fortune indépendant constitue donc une violation du secret bancaire qui n'est pas couverte par la réserve instituée en matière de renseignement par l'art 47 de la loi sur les banques.

Le Conseil fédéral n'a communiqué ni la base ni la portée de sa décision, source d'insécurité juridique. L'ASG s'y est opposée auprès de la conseillère fédérale en charge du dossier et du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales et sollicite une audience. Il est inacceptable que les gérants indépendants, leurs collaborateurs et leurs clients payent le prix des erreurs des onze banques directement concernées.